



PAGE info

DEVELOPPEMENT DES SECTEURS
PRIVE ET FINANCIER

N° 076

VERS LA MISE EN PLACE D'UN CURSUS UNIVERSITAIRE DE FORMATION COMPTABLE

Février 2010

EDITORIAL

Le Projet de Développement des Secteurs Privé et Financier vient de lancer une étude sur la mise en place d'un cursus de formation des professionnels comptables au Burundi.

Docteur Alain Niyubahwe, Expert du Projet de Développement des Secteurs Financier et Privé, qui a présenté l'équipe de Consultants qui vont mener cette étude, a reconnu qu'aujourd'hui, le Burundi souffre d'une rareté de ressources humaines hautement qualifiées en comptabilité; ce qui constitue un réel handicap au niveau de la gouvernance d'entreprise, de la transparence, de la disponibilité et de la crédibilité de l'information financière publiée.

Les formations en comptabilité et les diplômes locaux délivrés par les universités et instituts burundais n'ont pas d'équivalence et de reconnaissance au niveau international, fait-il remarquer. Il est donc impératif que les carrières comptables et financières soient développées avec un professionnalisme reconnu et crédible, recommande-t-il.

Durant ces dernières années, le Burundi a engagé des réformes afin de permettre l'émergence d'un environnement propice au développement de la profession comptable. La première mesure qui a été prise concerne la création d'un Ordre des Professionnels Comptables par le décret présidentiel n° 100/053 du 11 mai 2001 ainsi que l'ordonnance ministérielle n° 540 /1033 du 30 juillet 2004 portant mise en application dudit décret. Enfin, une étude en cours, sur le financement du PAGE, est la mise à jour du Plan comptable national en conformité avec les normes de l'IFAC.

Le constat

En 2005, dans le cadre du Projet d'Appui à la Gestion Economique « PAGE », une étude menée par Georges Laxenaire, membres de l'ordre des experts comptables et de la Compagnie des Commissaires aux Comptes en France a révélé que les enseignements en comptabilité et gestion dispensés par l'Université du Burundi, Faculté des Sciences Economiques et Administratives, pourraient être complétés par des cours d'un volume de 2000 heures pour avoir un Diplôme Supérieur en Contrôle et Gestion dispensé par l'INTEC (Institut National des Techniques Economiques et Comptables) de Paris; tandis que les enseignements en comptabilité dispensés par l'ISCO (Institut Supérieur du Commerce) de l'Université du Burundi nécessiteraient un complément de cours de 1000 heures pour avoir l'équivalent d'un Diplôme de Bachelor dispensé par l'INTEC.

Au-delà des questions techniques, le Burundi se trouve à la croisée des chemins. Dans sa marche vers la modernité et la volonté de se mettre tout au mois au diapason de la dynamique régionale en matière de pratique des affaires, il a adopté la gouvernance d'entreprise comme étant la voie d'enracinement de la culture entrepreneuriale afin que le secteur privé puisse jouer son rôle de véritable moteur de développement. A cet effet, un système comptable fiable, capable de produire des données financières sincères est la base indispensable dans la gestion de toute entreprise.



(De gauche à droite) Monsieur Audace Sekarimunda, Expert Comptable ; Monsieur Alain Niyubahwe, Expert en Développement du Secteur Privé ; Monsieur Alain Burlaud, Directeur Général de l'INTEC ; Alain Champaux, Agrégé d'Economie et de Gestion, procédant au lancement de l'étude

L'étude aboutira à un cursus de formation de professionnels comptables

Le Professeur Alain Champaux a présenté les démarches à suivre pour aboutir à la mise en place d'un cursus de formation comptable compatible avec les enseignements locaux et de la sous-région. En effet, de prime abord, cette étude devra tenir compte des formations existantes pour atteindre le niveau de Bachelor et de Diplôme Supérieur de Comptabilité et de Gestion.

Elle permettra d'actualiser l'état des lieux sur les niveaux de formation en matière comptable et financière au Burundi, en complément du rapport de Monsieur Georges Laxenaire de 2005. Ainsi des renseignements complémentaires dans la perspective d'équivalences seront demandés (enseignants permanents, enseignants vacataires, modalités d'entrée pour les étudiants, le passage des examens).



Vue partielle des participants au lancement de l'étude

Elle déterminera les cours à dispenser pour offrir les diplômes INTEC Bachelor, Master, DSCG et autres diplômes spéciaux, en distinguant les cours à distance et les cours présentiels. Ici, des perspectives de dispenses de certaines parties de cours sont envisageables sous conditions de conformité des programmes et d'accord au terme des procédures ad hoc.

Elle va aussi proposer des cours complémentaires à intégrer dans les programmes Bachelor et DSCG afin de doter les lauréats de compétences relatives aux pratiques comptables de l'espace régional de la « East African Community ». Elle évaluera les coûts des cours et examens en fonction du nombre d'étudiants à admettre en Bachelor et en « DSCG ». Elle élaborera un cadre de formation de formateurs locaux capables d'être répétiteurs et, à terme, titulaires des différents cours dispensés par des formateurs étrangers.

Cette étude sera réalisée par les Professeurs Alain Burlaud, Directeur Général de l'INTEC, Alain Champaux, Agrégé d'Economie et de Gestion, et Monsieur Audace Sekarimunda, Expert Comptable. Cette formation débutera avec cette année académique 2010-2011 et sera assurée en français et en anglais.



Vue partielle des participants au lancement de l'étude

LA PROFESSION COMPTABLE AU BURUNDI

La création de l'OPC a renforcé les conditions d'accès à la profession comptable

La création en 2001 de l'Ordre des Professionnels Comptables (OPC) représente une étape importante pour le développement de la profession comptable au Burundi. Du fait des caractéristiques actuelles de l'environnement des affaires, la profession comptable est encore faiblement entrée dans les moeurs des Burundais. Tous les professionnels comptables agréés par l'OPC sont établis à Bujumbura, l'expérience semblant avoir montré que le potentiel d'activité dans les autres régions ne permettait pas d'y rentabiliser un cabinet. Le marché de l'audit externe est principalement représenté par les projets des bailleurs de fonds (multilatéraux ou bilatéraux), les missions de commissariat aux comptes des banques, compagnies d'assurances, grandes entreprises nationales, ainsi que les audits financiers des entreprises du secteur parapublic.

Les conditions d'accès à la profession comptable

Outre les critères habituels de moralité et de niveau d'études, les principales conditions requises pour devenir membre de l'Ordre sont :

Pour les Réviseurs Agréés (Tableau A) :

- Etre titulaire d'un diplôme d'enseignement supérieur reconnu par la Commission Formation et approuvé par le Conseil National de l'Ordre ;
- Avoir subi avec succès les épreuves de l'examen d'aptitude professionnelle aux fonctions de Réviseur inscrit ;
- Avoir accompli un stage professionnel auprès d'un membre de l'Ordre dans les conditions prévues et avoir obtenu du Conseil National de l'Ordre le certificat de stage correspondant ;
- Avoir rédigé et soutenu un mémoire sur un sujet ayant un rapport direct avec la profession comptable devant un jury constitué de membres de l'Ordre.

Pour les Comptables Agréés (Tableau B) :

- Etre titulaire d'un diplôme d'enseignement supérieur reconnu par la Commission Formation et approuvé par le Conseil National de l'Ordre ;
- Avoir subi avec succès les épreuves de l'examen d'aptitude professionnelle aux fonctions de Comptable inscrit ;
- Avoir accompli un stage professionnel auprès d'un membre de l'Ordre dans les conditions prévues et avoir obtenu du Conseil National de l'Ordre le certificat de stage correspondant

Pour les Conseils fiscaux (Tableau C) :

- Etre titulaire d'un diplôme en droit, avec spécialisation en fiscalité, reconnu par la Commission Formation de l'Ordre ;
- Avoir accompli un stage professionnel auprès d'un membre de l'Ordre à l'un des Tableaux A, B, ou C d'une durée minimum de deux ans ou avoir une expérience professionnelle jugée suffisante par la Commission Formation de l'Ordre.

Pour les Professionnels Comptables Salariés (Tableau D) :

- Exercer en tant que salarié du public ou du privé et à un niveau de responsabilité donnée, une activité relevant de la comptabilité
- Les enseignants peuvent aussi s'inscrire à ce tableau.



Vue partielle des participants au lancement de l'étude

Les membres de la profession doivent se conformer au Code d'éthique de l'OPC

Le Code d'éthique est un recueil de 45 articles et 3 annexes, qui date de Février 2006 et qui s'impose à tous les membres de l'Ordre. Ce code définit les règles professionnelles que le Conseil National de l'Ordre juge nécessaires à l'exercice de la profession comptable. Entre autres, ce code d'éthique fait obligation aux professionnels comptables indépendants de souscrire une police d'assurance en responsabilité civile (article 43).

Ce type de contrat a pour objet de garantir la responsabilité civile du professionnel comptable envers les utilisateurs des états financiers, selon une pratique très répandue au plan international.



Vue partielle des participants au lancement de l'étude

Le niveau actuel de compétence des professionnels comptables a conduit l'Ordre des professionnels comptables, à travers sa commission formation, à élaborer un plan de mise à niveau. Les cours de mise à niveau consistent en un complément de formation variant entre 180 et 300 heures suivant les tableaux. Les professionnels ayant satisfait à la formation reçoivent un certificat d'aptitude. Par contre, l'absence d'obtention dudit certificat d'aptitude pourrait remettre en cause l'inscription au tableau du membre de l'Ordre.

L'audit fait partie de la profession comptable

Les normes d'audit applicables au Burundi ne sont définies ni par une loi, ni par un règlement, ni par la profession. Sur certains des aspects les plus importants des normes d'audit, la pratique au Burundi montre une grande imprécision et un manque d'harmonisation. C'est le cas par exemple du rapport d'audit : la norme ISA 700. «Le rapport d'audit sur les états financiers» propose des modèles de rapport de certification et codifie les réserves que l'auditeur peut être amené à formuler, ou le refus de certifier, ce qui n'est pas le cas en pratique au Burundi, chaque auditeur ou cabinet d'audit ayant son modèle propre.

Sur plusieurs aspects, le cadre réglementaire et l'environnement dans lequel sont exercées les missions d'audit d'états financiers au Burundi ne favorisent pas une bonne application des normes professionnelles en vigueur. Cela est dû à l'insuffisance de la formation professionnelle de base, à l'absence de contrôle de l'exercice professionnel, au mode de gouvernance des entreprises, à une demande locale d'information comptable et financière encore très faible et au modèle économique fragile.

INTEC

L'INTEC est un institut du Conservatoire National des Arts et dédié aux métiers de la comptabilité, du contrôle de gestion, de l'audit et de la finance. C'est un établissement public d'enseignement supérieur.

Fondé en 1931, l'INTEC accueille aujourd'hui près de 20 000 élèves en France et à l'étranger. C'est un centre d'enseignement supérieur préparant aux métiers de la comptabilité. Son succès est fondé sur une pédagogie diversifiée : cours à distance avec du papier ou en numérique; cours oraux facultatifs selon diverses modalités: cours du jour, cours du soir, cours du samedi avec regroupements mensuels, révisions intensives.

L'INTEC, avec ses 75 centres d'enseignement, peut accueillir ses demandeurs de services, les conseiller, les suivre dans leurs projets de formation partout en France et dans 25 autres pays francophones. L'INTEC est un établissement public d'enseignement supérieur dont les cours s'adressent aux titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme admis en équivalence.

PAROLE AUX INTERVENANTS

Le renforcement de la qualité, de la fiabilité et de l'accès à l'information comptable et financière au sein du secteur privé participe de la stratégie de développement économique du Burundi.

Une information comptable fiable et accessible aux investisseurs, banquiers et autres agents économiques en général renforce la confiance des investisseurs et facilite l'intermédiation bancaire et la mobilisation de l'épargne publique, permettant ainsi aux entreprises un accès plus facile aux capitaux, y compris sous la forme de crédits bancaires.



L'adoption et la mise en oeuvre de règles et pratiques communes dans le domaine de la comptabilité et de l'audit contribueront à faciliter les échanges économiques et financiers entre le Burundi et ses voisins.

Les Professionnels Comptables ont le devoir de se former chaque année. Il faut qu'INTEC offre la possibilité aux professionnels comptables des différentes catégories d'avoir une formation continue.



L'OPC prévoit des formations de mise à niveau pour ses membres des différentes catégories, il va collaborer avec l'INTEC pour assurer ses formations.

Il est important d'adapter les connaissances comptables au contexte local et régional.

